

Quimper, le 5 décembre 2018



MICHEL CANÉVET

SÉNATEUR DU
FINISTÈRE

CONSEILLER MUNICIPAL
DE PLONEOUR LANVERN

CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE DU
HAUT PAYS BIGOUDEN

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis, par mail, un long courrier sollicitant l'application de l'article 68 de la constitution pour lancer une procédure de destitution du Président de la République.

J'ai bien lu votre argumentation motivant cette demande notamment

- 1- La paupérisation et la précarisation de pans entiers de la société française.

Si l'on doit reconnaître les difficultés financières dans lesquelles se trouvent beaucoup de nos concitoyens, il convient aussi de constater que de nombreux mécanismes de solidarité et d'aide existent, justifiant le très haut niveau de pression fiscale et sociale dans notre pays.

- 2- Le bradage d'intérêts stratégiques et de services publics à l'étranger.

Je constate que le projet de loi PACTE préparé par le Gouvernement comporte des dispositions visant à protéger les entreprises françaises contre d'éventuelles prédatations étrangères, bien entendu dans le respect des libertés publiques.

- 3- Le dénigrement incessant des français.

Dans le pays des libertés, il me semble logique que la liberté d'expression existe, sans être jugé sur ses propos.

- 4- Le musellement en sa faveur des médias audiovisuels du service public.

Je n'ai pas l'impression d'un tel ressenti, même dans le secteur public.

- 5- Le travail de sape contre l'unité nationale.

Le fait de réorganiser le territoire alsacien, dont je comprends qu'il soit peu identifié dans le nouvel ensemble « Grand Est », ne me semble pas être en quoi que ce soit contre l'unité nationale, puisque ce sont les élus de ce territoire qui réclament une réorganisation administrative, qui n'est en rien un effacement.

- 6- La destruction programmée de milliers de Communes françaises.

Si le quinquennat précédent a réellement réduit les dotations de l'Etat aux collectivités locales, l'actuel Gouvernement s'est engagé au

maintien des dotations et va même réduire les taxes avec la suppression programmée de la taxe d'habitation et la compensation intégrale par l'Etat.

- 7- Une politique visant à éroder constamment notre indépendance nationale.

Au contraire du repli sur soi, je pense que l'Europe est seule en mesure d'apporter de vraies réponses aux besoins futurs : des conditions sociales de vie améliorées pour tous, des règles communes, la lutte contre l'évasion fiscale, l'organisation d'une défense commune, garantie de nos libertés, la lutte contre le réchauffement climatique...

- 8- La violation des droits du parlement et du droit international.

Il me semble que la Constitution de notre Vème république est respectée et que nous devons être engagés pour le maintien de la paix dans le monde.

- 9- L'attitude guerrière visant à promouvoir un nationalisme continental européen.

Organiser un minimum d'éléments de défense à l'échelle européenne est nécessaire pour éviter des dépenses considérables par pays et garantir notre liberté.

- 10- Le mépris constant avec lequel il traite la langue française et les pays de la francophonie.

Le fait d'échanger avec les pays étrangers dans la langue la plus pratiquée au monde n'est pas un manque de considération pour notre langue, mais une marque de respect et de volonté de dialogue avec nos interlocuteurs étrangers.

Vous comprendrez, à la lecture de ces arguments, qu'il ne me semble pas opportun de soutenir votre demande de destitution du Président de la République. On ne peut considérer que l'actuel Gouvernement et le Président, élu l'année passée par nos concitoyens, sont responsables de la situation sociale de notre pays. Mais étant aux responsabilités, il leur appartient d'apporter des réponses aux attentes de nos concitoyens, dans le respect des engagements pris devant les électeurs lors de l'élection présidentielle de 2017.

Je tenais à vous en faire part et demeure à votre écoute.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma considération distinguée.

Michel CANEVET

